

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2023_132
SÉANCE DU 16 MAI 2023

26 - CANTONNEMENT DE SERVITUDE
ZAC TÔT SUD MARGANNES

Dans le cadre de l'aménagement de la première phase de la ZAC Tôt Sud Margannes, une servitude de passage de canalisation a été consentie au profit de la commune sur les parcelles 173 BZ 48 et 50 restant appartenir à l'établissement Public Foncier de Normandie aux termes de l'acte reçu par Maître François Chevalier WYNDHAM JONES le 21 juin 2018.

Le fond dominant de la servitude de passage de réseaux et de canalisations est la parcelle 173 BZ 47 appartenant à Normandie aménagement mais destinée à intégrer le domaine public communal à l'issue des travaux d'aménagement. La servitude grève les parcelles 173 BZ 48 et 173 BZ50, alors qu'elle ne concerne qu'une partie de ces parcelles délimitées en bleu sur le plan.

Les parcelles 173 BZ 48 et 173 BZ 50 ont fait l'objet de divisions pour permettre la revente des lots des chambres 1 et 2. L'ensemble de ces parcelles « filles » se trouvent donc grevées de cette servitude alors qu'elles ne sont pas concernées par le passage de la canalisation.

Il y a donc lieu de procéder à un cantonnement de la servitude aux parcelles strictement nécessaires à savoir les parcelles 173 BZ 163 et 173 BZ 147 .

La servitude grévante les autres parcelles issues de la division des parcelles 173 BZ 48 et 173 BZ 50 n'étant pas nécessaire ; la commune peut renoncer à la servitude sur celles-ci.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser le cantonnement de la servitude de passage de canalisation et de réseaux aux parcelles 173 BZ 163 et 173 BZ 147 appartenant à Normandie Aménagement et destinées à intégrer le domaine public de la collectivité à l'issue des travaux d'aménagement de la ZAC,
- autoriser Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents y afférents,
- dire que les frais inhérents à l'acte notarié seront à la charge de Normandie Aménagement, sur le compte de la ZAC.

Vu l'avis favorable de la 3^{ème} commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : 18h27		Nombre de votants : 53	
<u>Pour</u> : 52	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 1 Karine DUVAL	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 16 mai 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 5 mai 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le seize mai à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 5 mai 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire AMBROIS Anne jusqu'à son arrivée 18h53) - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - HAMON-BARBÉ Françoise - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert -MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée : 17h50) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à BERNARD Christian
CATHERINE Arnaud a donné procuration à LEFRANC Bertrand
HÉBERT Karine a donné procuration à SAGET Eddy
HUREL Karine a donné procuration à AMIOT Florence
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy
MARGUERITTE David a donné procuration à HÉRY Sophie
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTES

MARGUERITTE Camille
PIC Anna

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

CANTONNEMENT DE SERVITUDES ZAC TÔT SUD MARGANNES



